



Encore peu nombreuses à la tête des communes, les femmes sont bien présentes dans les conseils municipaux

En Centre-Val de Loire, les femmes s'investissent particulièrement dans la vie politique locale, et plus fréquemment qu'en moyenne nationale dans toutes les fonctions (maires, adjoints et autres conseillers). Leur part atteint 37 % dans les conseils des communes de moins de 1 000 habitants où la parité n'est pas imposée par la loi. Néanmoins, les postes clés de la vie démocratique restent masculins, puisque seulement 350 maires sont des femmes. La féminisation des élus est plus marquée dans la jeune génération, la parité se profilant chez les moins de 40 ans.

Auteur : Sophie Goupil, Insee Centre-Val de Loire

Vingt ans après l'inscription dans la Constitution française du principe d'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux, quatre conseillers municipaux sur dix sont des femmes en Centre-Val de Loire (figure 1). Ainsi, au dernier scrutin de 2014, 10 350 femmes siègent parmi les 25 000 élus locaux de la région, dont 350 femmes maires à la tête d'une des 1 800 communes.

Les conseils municipaux des petites communes parmi les plus féminisés

La loi du 17 mai 2013 impose l'exigence paritaire sur les listes municipales des communes de 1 000 habitants ou plus. Au-dessus de ce seuil, l'équilibre entre les femmes et les hommes n'est pas atteint, même si les femmes y sont plus représentées de 10 points que pour les plus petites communes. En Centre-Val de Loire, 5 000 femmes sont conseillères municipales dans une commune de 1 000 habitants ou plus (5 700 hommes). Leur présence dans la vie politique locale est la plus faible de France avec la Normandie (45 %). En effet, le cadre législatif n'aboutit pas nécessairement,

dans la réalité, à un nombre strictement égal d'hommes et de femmes. Par exemple, la composition d'un conseil municipal à partir de plusieurs listes paritaires n'entraîne pas systématiquement une parité stricte.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, non soumises à la législation, 5 300 femmes représentent 37 % des élus locaux. Avec l'Île-de-France et les régions situées sur la côte atlantique, le Centre-Val de Loire bénéficie d'une forte féminisation de ces petits conseils municipaux (figure 2). Au sein de la région, la présence des femmes est plus élevée au sud, en particulier dans l'Indre-et-Loire et le Cher, restant inférieure de 10 points au seuil de la parité.

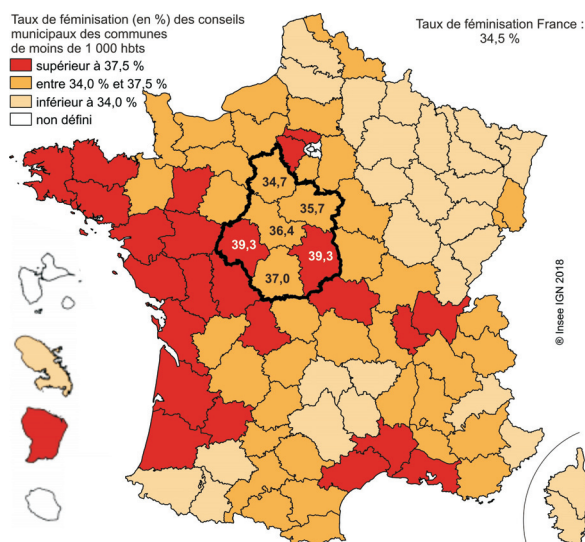
1 Proportion de femmes dans les conseils municipaux, selon la taille de la commune et la fonction occupée

| | Taille des communes (nb d'habitants) | Centre-Val de Loire (en %) | France (en %) |
|-------------------------------|--------------------------------------|----------------------------|---------------|
| Conseillers municipaux | Ensemble | 41,2 | 40,0 |
| | < 1 000 | 36,9 | 34,5 |
| | ≥ 1 000 | 46,8 | 47,2 |
| Dont : maires | Ensemble | 19,4 | 16,7 |
| | < 1 000 | 21,3 | 17,6 |
| | ≥ 1 000 | 14,8 | 14,1 |
| Dont: adjoints et conseillers | Ensemble | 42,8 | 41,8 |
| | < 1 000 | 38,4 | 36,2 |
| | ≥ 1 000 | 48,5 | 48,7 |

Note de lecture : En Centre-Val de Loire, 36,9 % des conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants sont des femmes.

Source : Ministère de l'intérieur, Répertoire national des élus (RNE)

2 Proportion de femmes dans les conseils municipaux des communes de moins de 1 000 habitants



Note : Les départements en blanc n'ont pas de communes de moins de 1 000 habitants.
Source : Ministère de l'Intérieur, Répertoire national des élus (RNE)

Encadré

Les principales mesures législatives adoptées pour améliorer la représentation des femmes dans les conseils municipaux

La réforme constitutionnelle du 5 juillet 1999 consacre le principe d'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives.

La loi du 6 juin 2000, dite première « loi parité », oblige les partis politiques à présenter un nombre égal de femmes et d'hommes pour les scrutins de liste : parité par tranche de six pour les élections régionales et municipales (communes de 3 500 habitants et plus), alternance stricte pour les européennes et les sénatoriales dans les circonscriptions à la proportionnelle.

La loi du 31 janvier 2007 impose l'alternance stricte dans la composition des listes municipales (3 500 habitants et plus) et la parité au sein des exécutifs municipaux et régionaux.

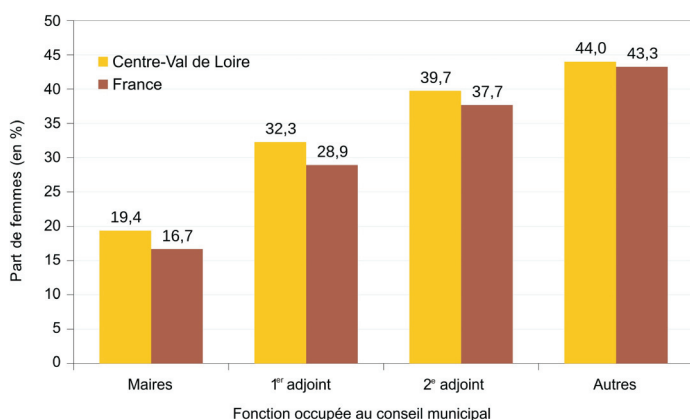
Avec la loi du 17 mai 2013, depuis 2014, les listes municipales sont désormais soumises à l'exigence paritaire dans les communes de 1 000 habitants ou plus.

Des femmes plus fréquemment maires dans les petites communes

Les femmes continuent cependant à avoir des difficultés à accéder aux postes clés de la vie démocratique. Malgré tout, la féminisation des fonctions de maire et de premier adjoint est bien plus importante dans la région qu'en moyenne nationale (figure 3). Le Centre-Val de Loire est d'ailleurs, avec l'Île-de-France, la région où la part des femmes parmi les maires est la plus élevée. Près de 350 femmes occupent ce poste depuis les dernières élections, le plus souvent dans des communes de moins de 1 000 habitants (78 % des femmes). Elles y sont légèrement plus présentes qu'en moyenne nationale (77 %). Un cinquième des communes de moins de 1 000 habitants est donc administré par une femme (18 % au niveau national).

Cette part chute à moins de 15 % dans les communes dépassant le millier d'habitants, le pouvoir politique étant toujours genré alors que les conseillers municipaux tendent vers la parité. Au dernier scrutin de 2014, seules trois femmes ont été élues maires dans l'une des trente-cinq communes de la région dépassant 10 000 habitants (Fleury-les-Aubrais, Saran et Saint-Pierre-des-Corps). Elles exercent ainsi leur mandat sur des territoires comptabilisant au total un peu plus de 50 000 personnes, soit à peine 6 % de la population de ces grandes communes.

3 Proportion de femmes dans les conseils municipaux selon la fonction occupée



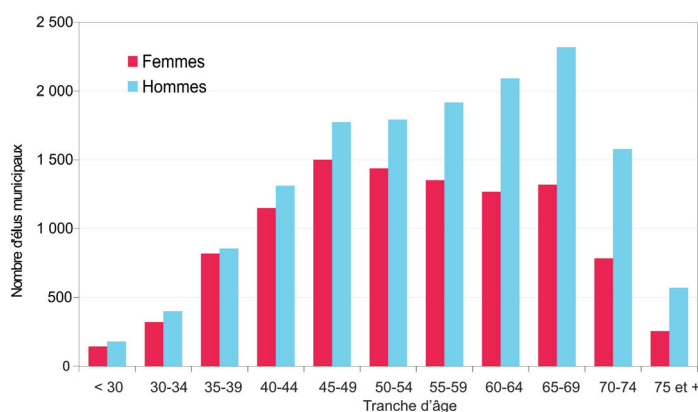
Note : En Centre-Val de Loire, 19,4 % des maires sont des femmes, contre 16,7 % au niveau national.
Source : Ministère de l'intérieur, Répertoire national des élus (RNE)

La parité presque atteinte chez les élus de moins de 40 ans

Alors que la proportion des femmes de plus de 50 ans est supérieure à celle des hommes dans la population régionale, les femmes présentes dans les conseils municipaux sont plus jeunes que les hommes : 53,9 ans en moyenne, 56,3 ans pour les hommes. Aux postes de maire, les femmes ont en moyenne 60 ans, près de 63 ans pour les hommes. Les élus du Centre-Val de Loire, quels que soient leur genre et leur fonction, sont plus âgés qu'au niveau national, reflétant l'âge moyen plus élevé des habitants de la région.

L'investissement des femmes en politique est progressif jusqu'à 50 ans (figure 4). Leur nombre est ensuite relativement stable, puis décline à partir de 70 ans. Au niveau national, les effectifs atteignent un pic à 50 ans puis diminuent. Pour les hommes, la hausse des effectifs est graduelle jusqu'à 70 ans et régresse ensuite, tout comme au niveau national.

4 Nombre de femmes et d'hommes élus municipaux par tranche d'âge



Note : En Centre-Val de Loire, 143 femmes et 179 hommes de moins de trente ans sont élus municipaux.
Source : Ministère de l'intérieur, Répertoire national des élus (RNE)

La parité est presque atteinte chez les élus de moins de 40 ans (47 % de femmes), même si cette tranche d'âge ne représente que 11 % des conseillers. Cette part est supérieure au niveau national (45 %) avec un poids des jeunes comparable. Pour autant, seuls 0,9 % des femmes et 1,4 % des hommes maires ont moins de 40 ans. L'accès à ces fonctions est donc très faible pour les plus jeunes, limitant la parité naissante.

Les lois favorisant la représentation des femmes dans les conseils municipaux étant récentes, le recul temporel est insuffisant pour savoir s'il s'agit d'un effet d'âge ou d'un effet de génération. La composition future de ces instances dépendra à la fois de la structure par âge des femmes nouvellement élues et des comportements des actuelles conseillères municipales. ■

Insee Centre-Val de Loire
131 rue du faubourg Bannier
45034 Orléans Cedex 1

Directrice de la publication :
Yvonne Pérot

Chef de service :
Vincent Bernard

Rédactrice en chef :
Muriel Auzanneau

Relations médias :
medias-centre@insee.fr

ISSN 2416-9471
©Insee 2019

Pour en savoir plus :

- [La part des femmes dans les conseils municipaux en 2018, Bulletin d'information statistique de la DGCL, mars 2019.](#)
- [Les collectivités locales en chiffres 2018 - chapitre 7, DGCL.](#)
- [Le chemin à parcourir vers l'égalité entre les femmes et les hommes, Insee Dossier Centre-Val de Loire, mars 2018.](#)
- [La part des femmes parmi les élus locaux augmente, DGCL, Bulletin d'information statistique de la DGCL, novembre 2017.](#)



Insee
Mesurer pour comprendre